

Votre contact

Cécilia COLIN
05 49 61 20 66
colinc@poitou.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public

Toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens (*chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux...*) ou assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (*conducteur de travaux, chargé d'études...*).

Principaux métiers concernés :

- **Métiers qui « creusent » :** gros-œuvre, démolition, terrassement (construction de piscine), construction de maisons individuelles, fermetures et stores (portails, grillages...)
- **Métiers susceptibles de « creuser » :** plomberie, génie climatique...
- **Métiers qui manoeuvrent des engins ou travaillent à proximité de lignes aériennes :** charpente, ravalement, étanchéité, couverture, peinture (échafaudages en général), montage levage et toute entreprise devant utiliser certains engins de chantier (grues, nacelles...).

Pré-requis

Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux métiers cités ci-dessus.

Moyens pédagogiques et supports

Exposés et illustrations (6 heures).
Entraînement au passage du QCM AIPR (1 heure).

Profil de l'intervenant

Formateurs qualifiés.
Techniciens ou ingénieurs disposant d'une expérience confirmée dans le domaine concerné.

Informations complémentaires

10 stagiaires maximum

Objectifs de la formation

Se préparer et réussir l'examen AIPR

Objectifs pédagogiques

Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement des ouvrages

Réussir l'examen

Autorisation d'intervention obligatoire au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées.

Contenu

Partie théorique

Marquage / Piquetage au sol
Cartographie
Compétences des personnels
Formulaire de DICT
Analyse des réponses du DCE et du marché
Application du guide technique
Lectures des indices et affleurants
Travaux sans tranchée
Constat d'arrêt ou de sursis
Constat de dommage
Opérations sur chantier

Partie pratique

Entraînement au QCM

Examen

Vérification des identités
Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
Attribution d'un ticket à usage unique d'accès à la plateforme nationale d'examen.
QCM : série de 30 ou 40 questions selon votre rôle (Encadrant, Concepteur ou Opérateur)

Si réussite à l'examen, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, conformément à la réglementation DT-DICT, sera délivrée aux stagiaires.

Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

